

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de l'Aménagement du Territoire,
de l'Environnement et du Tourisme

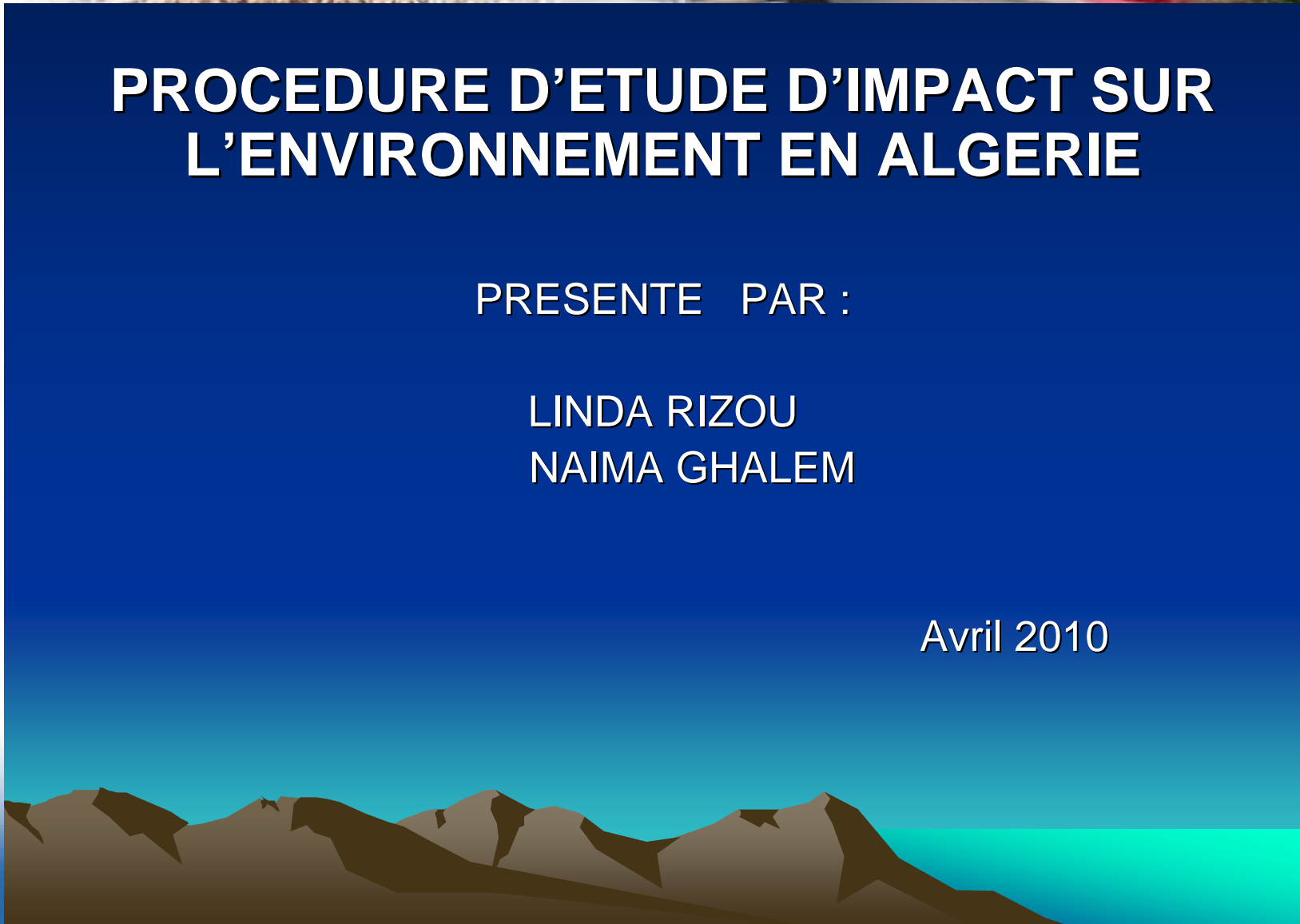
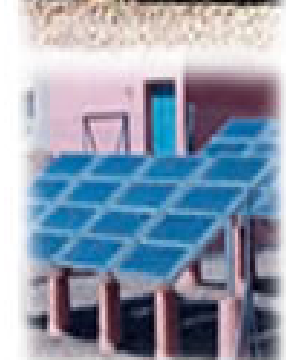
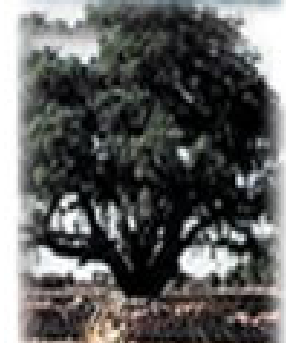
PROCEDURE D'ETUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT EN ALGERIE

PRESENTE PAR :

LINDA RIZOU

NAIMA GHALEM

Avril 2010



RAPPEL DE LA SITUATION ENVIRONNEMENTALE

- développement accru dans le domaine industriel (Années 70 et 80)
- Accroissement des activités industriels polluantes (hydrocarbures, agroalimentaires, énergétiques, miniers...)
- Génération de déchets et rejets sans traitement préalable
- Absence totale de textes législatifs et réglementaires dans le domaine environnementale
- Absence d'une structure en charge du secteur



- Le contenu de l'EIE doit refléter l'incidence prévisible de l'unité sur l'environnement et doit comprendre au minimum les éléments suivants :
- Une description détaillée du projet
- Une analyse détaillée de l'état initial du site de son environnement naturel, socio-économique et humain
- Les raisons et les justifications techniques du choix du projet.
- Les mesures envisagées pour supprimer, réduire et compenser les dommages sur l'environnement
- L'estimation des coûts de la protection de l'environnement



procédure

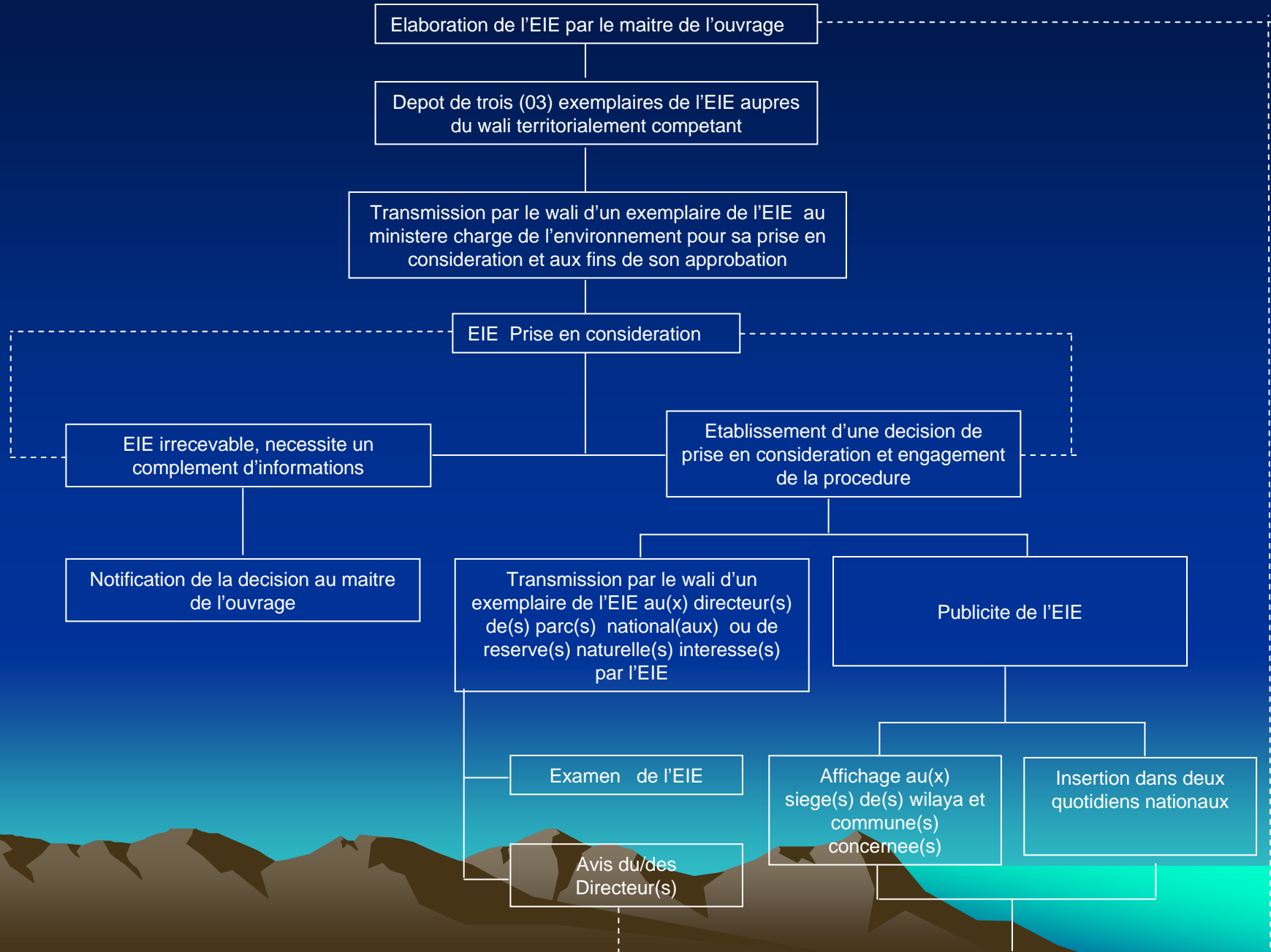
- L'Autorité compétente:
- Demande au requérant de réaliser une EIE
- Évalue la recevabilité de l'EIE.
- Évalue les mesures proposées pour supprimer, réduire et compenser les dommages sur l'environnement.
- Délivre l'autorisation pour la réalisation de l'unité après approbation.
- Assure le suivi et le contrôle des mesures prises.

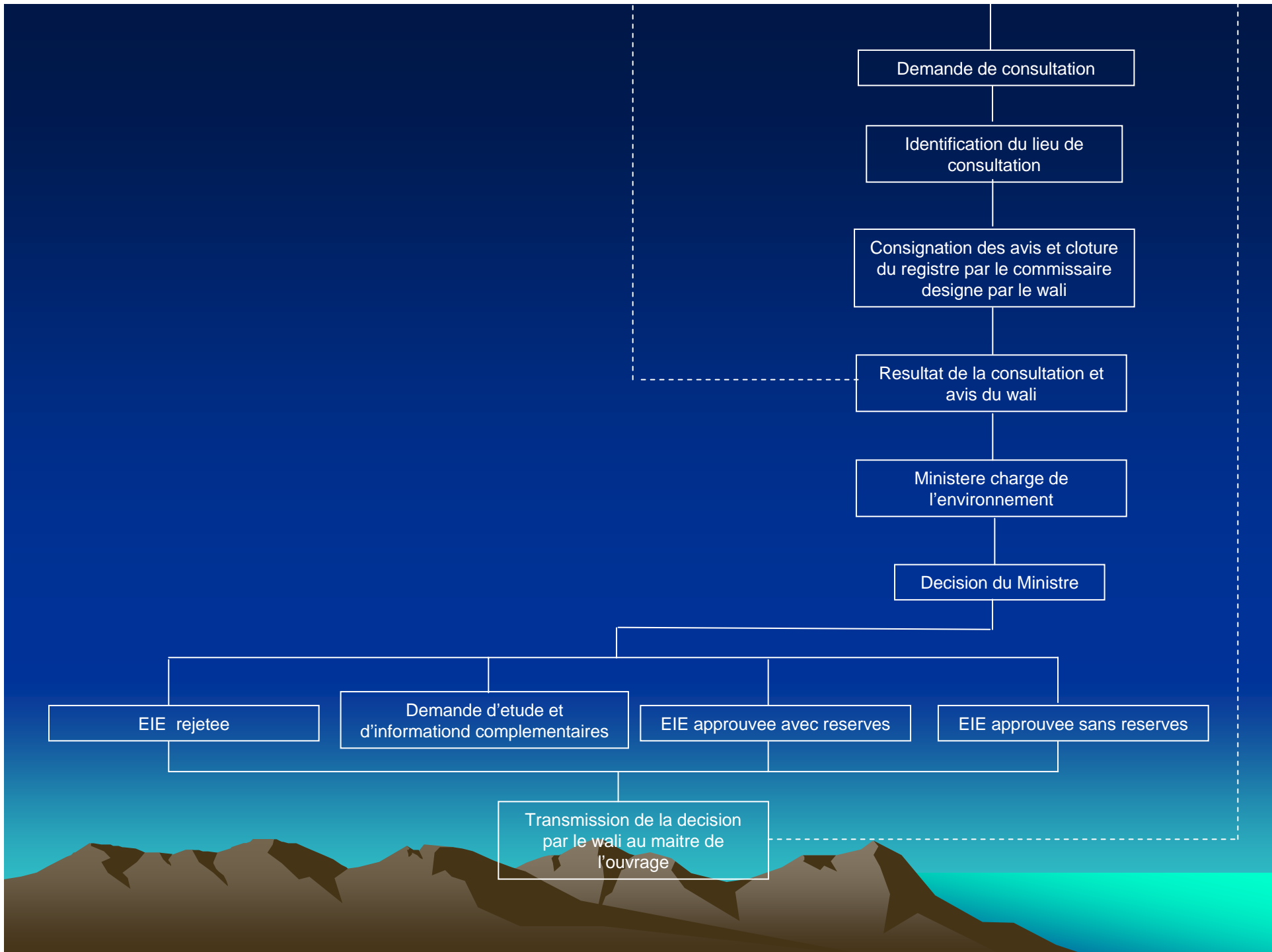


- **Le requérant:**
- Vérifie si son projet doit faire l'objet d'une EIE.
- Charge un bureau d'études de réaliser l'EIE
- Remet le rapport à l'autorité compétente
- **Le bureau d'études**
- Réalise les investigations nécessaires sur la zone d'étude.
- Définit, en concertation avec le requérant, tous les composants du projet

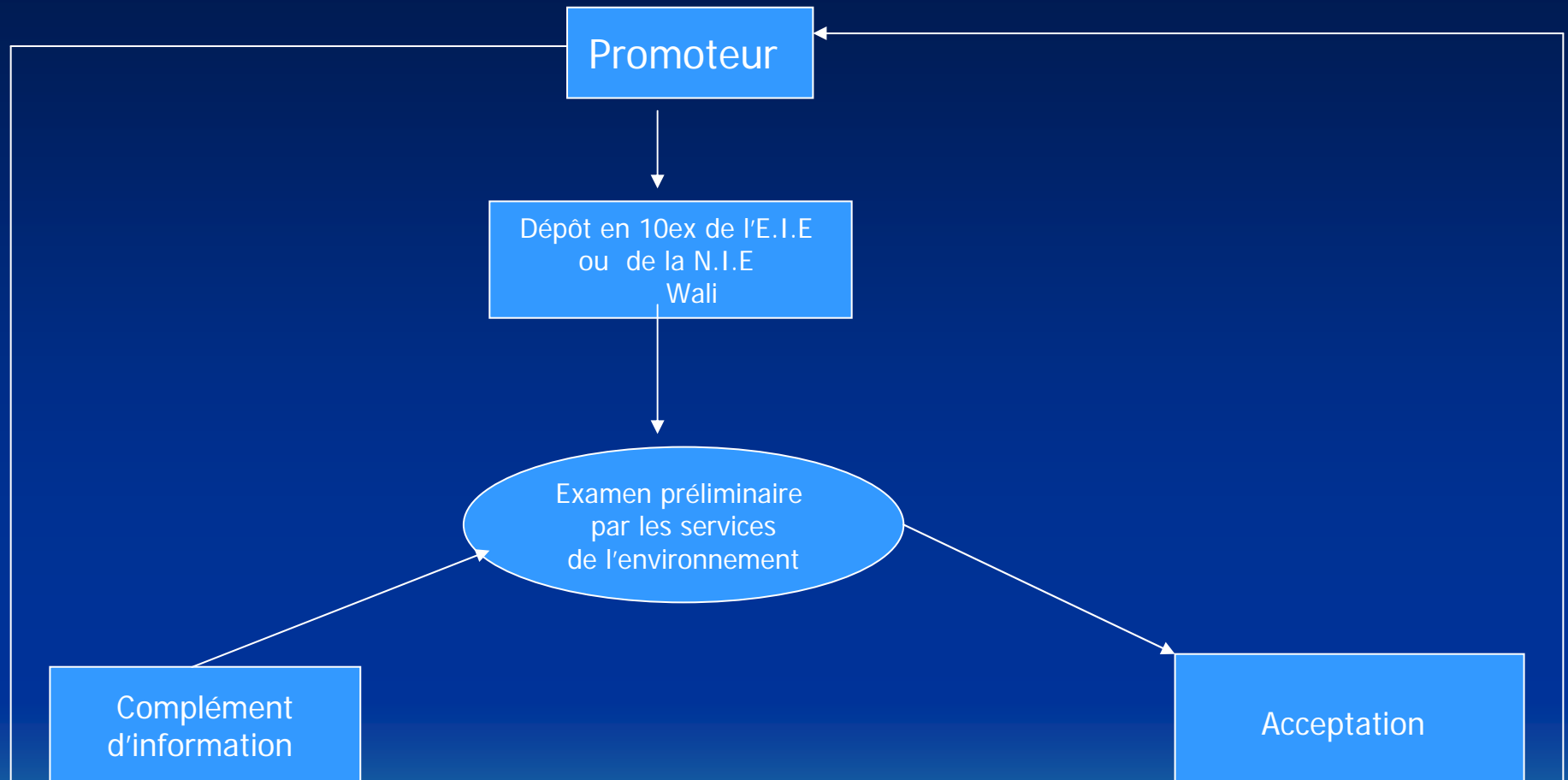


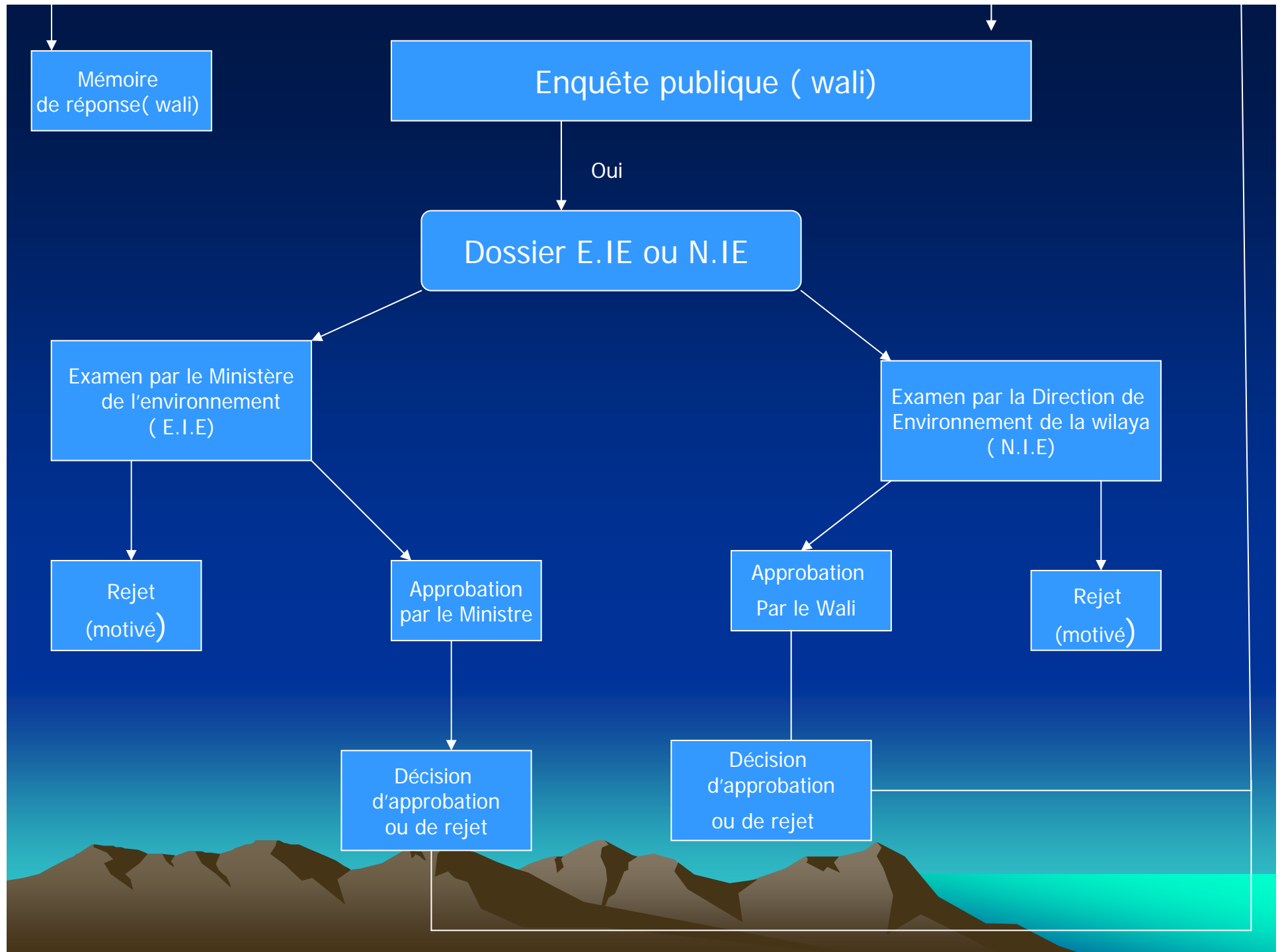
Procédure d'étude d'impact sur l'environnement, Décret 90-78





PROCEDURE D'EXAMEN DES E.IE ET N.IE





République Algérienne Démocratique et Populaire

